



# Infos

Communales



Trimestriel numéro 1

Mars 2021



Photo : Marie-Eve Nollevaux

## Editorial

2020 est terminée depuis quelques semaines : une année marquée par deux vagues de la pandémie de la Covid-19, qui ont lourdement impacté nos vies.

Un petit virus a mis à mal notre travail, nos relations humaines, notre vie familiale, allant parfois jusqu'à nous enlever un être cher.

Ayons une pensée particulière pour tous nos commerçants qui sont actifs dans le secteur que l'on dit aujourd'hui « non essentiel » ! N'oublions pas non plus nos associations, nos clubs sportifs qui n'ont pas pu reprendre leurs activités et nos jeunes qui souffrent de plus en plus de l'isolement et du manque de contacts sociaux.

2021, une fois cette crise maîtrisée, il nous faudra tirer, à titre personnel et collectif, les conclusions de cette mauvaise séquence et prendre les dispositions nécessaires pour ne plus revivre pareil enfer. Cela prendra du temps, mais nous devons avoir cette volonté d'imaginer un monde différent et plus sûr. La vaccination contre la Covid-19 sera une « première dose d'espoir » même si sa mise en pratique est toujours en cours d'élaboration.

Pour une commune, une année qui commence prend le relais de l'année précédente. Il y a toujours du pain sur la planche, avec une gestion du moment, des réalisations en cours, des projets qui surgissent et d'autres qui vont arriver à maturité.

La patience dans les projets à moyen et long terme et la sérénité de tout moment font qu'un sourire plutôt qu'une plainte transforme une difficulté en une opportunité de réaliser quelque chose de bien, de cohérent avec un objectif : la qualité de vie dans nos villages !

2021 est également l'année où nous mettons en place nos nouvelles infos communales. Celles-ci se veulent plus complètes, plus lisibles, plus thématiques et plus illustrées. Elles devront certainement s'affiner au fil du temps.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Au nom du Collège communal,  
**Sylvie GUILLAUME**  
Bourgmestre.

## Sommaire

Page 2	Editorial
Page 3	Quelques chiffres
Page 3	Collège communal
Page 4	Situation sanitaire
Page 5	Police
Page 7	Environnement
Page 8	Walloreno
Page 9	Parc naturel de Gaume
Page 9	Travaux
Page 11	Sauvetage de batraciens
Page 12	Sport
Page 13	Le coin des aînés
Page 14	Collecte des déchets
Page 14	Social
Page 15	Boîtes à livres à Mussy-la-Ville
Page 15	Conseil communal des Enfants
Page 16	Accueil temps libre
Page 18	Prévention, sécurité
Page 19	EPN
Page 20	Renseignements pratiques

## Dates de fêtes 2021 dans nos villages

Musson/Baranzey : 19 septembre, 14 novembre  
Mussy-la-Ville : 4 juillet, 10 octobre  
Signeulx : 4 juillet, 17 octobre  
Willancourt/Gennevaux : 11 juillet, 7 novembre

### Infos communales de mars 2021

1, Place de l'Abbé Goffinet - 6750 Musson

### Editeur responsable

Commune de Musson

### Infographie

Frank Vassaux

### Imprimeur

Imprimerie Michel Frères sprl

### Collège Communal :

La Directrice générale : Coralie Roskam  
Les Echevin(e)s : Daniel Guebels,  
Valérie Recht, Christopher Bonnier  
La Présidente du CPAS : Maria Vitulano  
La Bourgmestre : Sylvie Guillaume

## Quelques chiffres...

### Etat Civil et Population au 31 décembre 2020

Naissances :	54 (25 garçons et 29 filles)
Décès	53
Mariages	6
Divorces	8
Population	4.660 (4.662 au 31/12/19)

### Répartition de la population par village et par sexe

Village	Hommes	Femmes	Total
Musson	900	965	1865
Mussy-la-Ville	590	588	1178
Baranzuy	376	371	747
Signeulx	270	271	541
Willancourt - Gennevaux	156	173	329
Total	2292	2368	4660

## Collège communal

### Rôle du Collège communal :

Le Collège communal est composé de la bourgmestre, des échevins et de la présidente du CPAS. Ils sont désignés par le pacte de majorité parmi les membres du Conseil communal. Son rôle vise à l'exécution de toute législation promulguée par des instances supérieures (Etat, Région, Communauté, Province). Il est l'organe de mise en œuvre des décisions du Conseil communal, veille à la gestion des finances de la commune et a en charge la maintenance et l'entretien des propriétés et voiries relevant de son autorité.

**GUILLAUME Sylvie :** bourgmestre  
139, quartier de Venise - 6750 Signeulx  
**Tél. :** 0496/76 78 83 ou 063/38 08 51 (Mairie)  
**Email :** sylvieguillaume@skynet.be  
**Attributions :** Etat civil - Police - Sécurité - Population - Informations/Communication - Fêtes/Cérémonies - Environnement - Propreté publique - Cimetières - Fleurissement - Economie.

**GUEBELS Daniel :** 1<sup>er</sup> échevin  
5, rue de Rachecourt - 6750 Musson  
**Tél. :** 0485/74 53 50  
**Email :** daniel.guebels@gmail.com  
**Attributions :** Travaux - Distribution d'eau - Bâtiments - Voiries - Patrimoine - Mobilité - Finances - PCDR.

**RECHT Valérie :** 2<sup>ème</sup> échevine  
13, rue Albert Gillet - 6750 Mussy-la-Ville  
**Tél. :** 0485/02 67 76  
**Email :** valerierecht.mdp@hotmail.com  
**Attributions :** Enseignement - Culture - Accueil Extrascolaire - Jeunesse - Commerce - Tourisme.

**BONNIER Christopher :** 3<sup>ème</sup> échevin

21, rue Georges Bodard - 6750 Musson

**Tél. :** 0497/86 38 27

**Email :** bonnierchristo@yahoo.fr

**Attributions :** Sports - Plaines de jeux - Santé - Urbanisme - Aménagement du Territoire - Energie - Eaux et forêt/chasse - Agriculture - Cultes.

**VITULANO Maria :** présidente du c.p.a.s.

10 rue des Lanneries - 6750 Musson

**Tél. :** 0498/71 53 69

**Email :** maria.vitulano7@gmail.com

**Attributions :** CPAS - Logement - Emploi - Affaires sociales - Aînés.



Rangée du haut, de gauche à droite : Guebels Daniel et Bonnier Christopher.

Rangée du bas, de gauche à droite : Vitulano Maria, Guillaume Sylvie et Recht Valérie

## Situation sanitaire

### Information sur la situation sanitaire dans la commune

Comme vous avez pu le constater dans la presse ou les médias, la Covid-19 a touché beaucoup plus de personnes lors de la seconde vague.

Qu'en est-il de la tendance actuelle à Musson ? Les rapports que nous recevons quotidiennement de l'AVIQ (Agence pour une Vie de Qualité de la Région wallonne) sont assez positifs. Nous fluctuons entre 2 et 10 cas en fonction des semaines. Espérons que cela se maintienne.

C'est pourquoi, nous souhaitons encore faire appel à l'effort collectif. Nous sommes dans la dernière ligne droite. Nous avons tous envie de retrouver une vie normale. Cette crise est vraiment longue, elle joue sur le moral et le physique de nombreuses personnes. Nous devons encore respecter scrupuleusement les mesures sanitaires et notamment les gestes essentiels que sont le port du masque, la distanciation sociale, la désinfection régulière des mains, mais aussi le respect de la quarantaine et le dépistage automatique dès l'apparition des premiers symptômes. Ces gestes essentiels nous permettront de continuer à préserver notre commune des nouveaux variants du virus qui sont beaucoup plus contagieux, et par là préserver les personnes fragiles, les écoles, les commerces, etc...

Nous pourrions donc prochainement, comme vous le savez, avoir droit à la vaccination. A l'heure d'écrire ces lignes, le planning est encore à déterminer mais nous bénéficierons dans la région de 2 centres de proximité pour la vaccination : l'un à Virton et l'autre à Arlon.

La vaccination se déroule sur base d'une convocation, qui précise l'endroit et l'heure du rendez-vous. Normalement, chaque personne est libre de demander à modifier ces données via une plateforme qui sera mise en ligne, ou via un call center pour les personnes ne disposant pas d'outils numériques. Vous devrez normalement vous rendre dans un centre de vaccination situé à proximité de votre domicile.

Après les maisons de repos, les hôpitaux, les institutions pour personnes porteuses de handicap, seront vaccinées prioritairement les personnes de + de 65 ans, les + de 45 ans à risque et les fonctions dites essentielles socialement ou économiquement (liste à déterminer). Le reste de la population à partir de 18 ans sera vacciné à partir de mai, toujours dans ces mêmes centres.

Se pose encore la question des personnes à mobilité réduite, ou pour qui il est impossible de se déplacer, de pouvoir confier la tâche au médecin traitant ou à des personnes habilitées. Notre commune sera plus qu'attentive à cette problématique et mettra tout en place pour aider toutes ces personnes. Les centres de vaccination seront ouverts fin mars, début avril.

En conclusion, continuons les efforts ensemble. Ce n'est pas le moment de baisser les bras, on voit le bout du tunnel. Courage à tous ! N'hésitez pas à prendre soin de vous, à vous écouter mais aussi à aller vers les autres pour vous confier.



Lavez-vous les mains à l'eau et au savon plusieurs fois par jour.



Limitez les contacts rapprochés (1,5m) avec d'autres personnes.



Couvrez-vous le nez et la bouche avec un mouchoir jetable quand vous toussiez ou éternuez. Ou éternuez dans votre coude.



Jetez votre mouchoir dans une poubelle avec couvercle.

# CORONAVIRUS

## des gestes simples de prévention

## Police

### Le Poste de Police de Musson vous informe En bref :

Le Poste de Police de Musson fait partie de la Zone de Police Sud-Luxembourg (regroupant les communes d'Aubange, Messancy, Musson et Saint-Léger) dirigée par le Premier Commissaire Divisionnaire Philippe DENEFFE.

Situé depuis 2005 dans ses actuelles installations sise rue René Nicolas 57, le Poste de Police est, en temps normal, ouvert au public tous les mardis de 10h00 à 19h00. Cependant vu le contexte sanitaire actuel, le **Poste de Police est temporairement fermé au public.**



Le Poste de Police est joignable au numéro d'appel 063/608.530. En cas d'absence de réponse, l'utilisation de l'adresse courriel [police.musson@skynet.be](mailto:police.musson@skynet.be) peut toujours se faire.

Actuellement le personnel du Poste de Police est composé des membres suivants :

#### Le Chef de Poste :

L'Inspecteur Principal A. COLONVAL

#### Deux membres dédiés à la fonctionnalité de Proximité :

Les Inspecteurs Romain GOFFINET et Christine MASSIN

#### Quatre membres dédiés à la fonctionnalité d'Intervention :

Le Premier Inspecteur A. ADAM et les Inspecteurs J. LOUPPE, A. MICHIELS et M. EVRARD

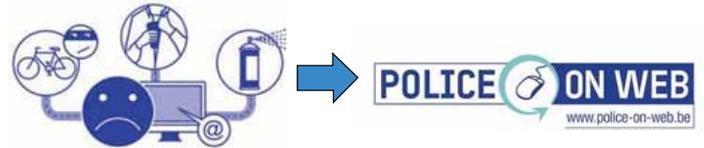
#### Comment déposer une plainte :

Pour les **situations urgentes** ou nécessitant la venue sur les lieux d'un service de Police, en formant le

numéro d'appel gratuit : **101**

Pour les **situations non urgentes**, les citoyens désireux de déposer plainte peuvent toujours le faire soit ;

1. En utilisant le guichet électronique police-on-web et ce pour certains faits tels qu'un **vol de vélo, un vol à l'étalage, des dégradations diverses,...**



Remarque : Il est à noter qu'en raison de la situation sanitaire, les possibilités d'utiliser le guichet électronique de dépôt de plainte ont été élargies aux faits suivants : **coups et blessures, menaces, harcèlement, escroquerie, vol sans violence, perte d'objet ou de document.**

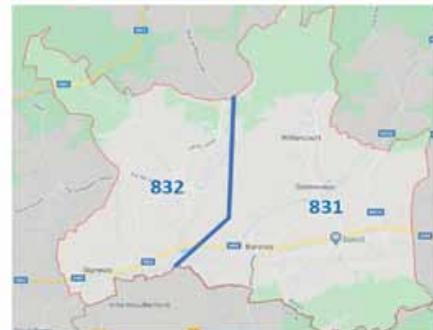
2. En se présentant au Poste de Police d'Aubange – Athus après avoir pris rendez-vous via le numéro d'appel 063/21.04.60 (pendant les heures d'ouverture) et en suivant les consignes communiquées.

#### Changements importants relatifs à la fonctionnalité de proximité :

Depuis le 01 septembre 2020 et la mise à la retraite du Premier Inspecteur Marc GILLET, la fonctionnalité sur le territoire communal de Musson a été revue et renforcée.

C'est dans ce cadre que le territoire autrefois géré par un membre du personnel a été divisé en deux secteurs.

#### Répartition géographique des secteurs de proximité



Musson - Baranzey  
Gennevaux - Willancourt

Inspecteur  
Christine MASSIN

Mussy-la-Ville  
Signeulx

Inspecteur  
Romain GOFFINET

## Police

### Qu'est-ce que le service de proximité :

Comme son nom l'indique, le service de proximité se veut proche du citoyen. Dans ce but, l'Inspecteur de Proximité doit être facilement accessible et présent aussi souvent que possible sur son secteur. En effet, une de ses principales missions est d'assurer une visibilité policière afin de maintenir un sentiment de sécurité permettant à chaque citoyen de s'épanouir dans son environnement.



**Concrètement, il est en charge de différentes tâches, telles que :**

- La gestion des mouvements de la population (Changements d'adresses, inscriptions, radiations d'office,...).
- L'exécution de devoirs émanant des autorités administratives et judiciaires.
- Être en contact permanent avec la population en vue de recueillir toutes demandes ou informations utiles et de les relayer aux autorités administratives ou judiciaires compétentes.
- Sécuriser les abords des écoles au moment des entrées et sorties de classe.
- Être présent et sécuriser les services d'ordres locaux (Brocantes, courses à pieds/cyclistes, cortèges,...)
- Veiller à l'état de la voirie, des lieux et des biens publics ainsi qu'à la propreté et au respect de l'environnement (dépôts clandestins, incinération de déchets,...)
- Désamorcer les conflits et veiller à la tranquillité de la population.

### Comment contacter son Inspecteur de Proximité ?

Le service proximité est joignable au numéro :  
**063/60 82 37**

En outre, les Inspecteurs de Proximité peuvent également être contactés sur leurs adresses courriels :  
**[christine.massin@police.belgium.eu](mailto:christine.massin@police.belgium.eu) et**  
**[romain.goffinet@police.belgium.eu](mailto:romain.goffinet@police.belgium.eu)**

### COVID 19 :

Pour vos questions relatives aux mesures prises dans le cadre de la pandémie COVID 19 merci de vous adresser au call center fédéral via le numéro d'appel :

**080014689 (gratuit depuis la Belgique)**

**003278151777 (depuis l'étranger)**

Ou via le site internet :

**[www.info-coronavirus.be](http://www.info-coronavirus.be)**



# Police

### Sécurité aux abords des écoles

Il est courant de voir du stationnement irrégulier ou même des arrêts dangereux aux abords de nos écoles. Les contrevenants évoquent souvent un manque de temps pour « excuser » leur infraction.

Pourtant, il est généralement possible de trouver une place de parking à une distance raisonnable pour rejoindre ensuite l'école à pied.

**Afin d'éviter tout accident**, il est demandé aux parents de respecter les interdictions de stationner (panneaux de signalisation, marquages au sol, ...).

Nos 2 agents de proximité veillent à la sécurité de tous !



## Environnement

### Déjections canines

Le règlement de police prévoit qu'il est interdit à toute personne ayant des animaux domestiques sous sa garde de les laisser déposer leurs excréments sur le domaine public et chez les particuliers. En cas de non-respect de cette interdiction, le propriétaire ou gardien de l'animal est tenu de ramasser les déjections et de les déposer dans une poubelle.

Veillons à éduquer nos chiens au respect de la propreté, de la salubrité et de la tranquillité publique.

Il est tellement agréable de pouvoir flâner sans se préoccuper des crottes qui attendent impatiemment notre faux pas. Certaines crottes sont également déposées dans les bacs à fleurs publics, sur les places notamment, ceci est inadmissible.

**Il est également rappelé que tout chien doit être tenu en laisse et ne doit pas se promener en toute liberté dans les rues de nos villages, sur nos sentiers, sur nos chemins de liaisons.**



### Stérilisation des chats errants

Notre commune travaille toujours en partenariat avec le SRPA d'Arlon pour la stérilisation des chats errants.

Chaque année, il y a malheureusement toujours des chatons trouvés qui ont été abandonnés par des particuliers peu scrupuleux. Le chat errant n'est pas une race de chat sauvage qui habite dans les bois mais bien un chat domestique qui est livré à lui-même et qui prolifère.

La marche à suivre est simple, si vous trouvez un chat errant à stériliser, il vous suffit de contacter la SRPA d'Arlon (063/22 17 54).

En cas de besoin, des cages peuvent être mises à votre disposition pour la capture des chats errants (voir les conditions d'octroi en contactant la SRPA).



## Environnement

### Déchets dans les poubelles publiques et dans les cimetières

Il est strictement interdit de déposer ou verser les déchets ménagers dans les poubelles publiques faisant partie du mobilier urbain et destinées à la récolte des menus déchets des usagers de la voie publique et des endroits accessibles au public. (art. 4.2.4. du Règlement Général de Police).

Comme il est strictement interdit de déposer ses déchets dans les conteneurs placés aux abords des cimetières. Ceux-ci ne sont destinés que pour les déchets venant de l'entretien du cimetière et de ses tombes.

Le non-respect de ces mesures peut entraîner de lourdes sanctions pénales et administratives.



## Walloreno

**Le projet Walloreno** débuté en 2020 par la Province de Luxembourg, le Parc naturel de Gaume et la commune de Neufchâteau, rejoint le projet RénoVA+ et accompagne également les particuliers dans la rénovation énergétique de leur logement.

**Vous avez des projets de rénovation pour votre habitation ? Participez à ce projet pilote et profitez de nombreux avantages, comme par exemple :**

- Une expertise et des conseils éclairés d'un auditeur agréé pour choisir les travaux à entreprendre
- Un plan clair des travaux à effectuer avec un ordre défini et un budget connu
- Un accompagnement dans la réalisation des travaux
- Une aide financière qui s'ajoute aux aides régionales
- Un accès au monitoring des consommations

### A qui s'adresse ce projet pilote ?

Aux propriétaires, locataires, gestionnaires des communes participantes, qui souhaitent améliorer le confort et la performance énergétique de leur logement. Le logement doit être une maison unifamiliale datant d'avant 2010.

### Et si vous rénoviez votre habitation avec Walloreno ?

Intéressé ? N'attendez pas pour intégrer le projet pilote et rénover votre habitation !

Rendez-vous sur <https://bit.ly/3peo0Aj> pour vous inscrire, nous vous contacterons pour fixer un rendez-vous avec vous.

### Plus d'infos ?

Communes de Gaume : Nathalie Monfort - 0473 990 553 - [n.monfort@pndg.be](mailto:n.monfort@pndg.be) - [www.parc-naturel-gaume.be/renovaplus](http://www.parc-naturel-gaume.be/renovaplus)



WALLORENO.BE



## Parc naturel de Gaume

À LA RECHERCHE D'UN TERRAIN  
POUR VOUS LANCER DANS LE  
MARAICHAGE?



Le **Parc naturel de Gaume** est là pour vous aider dans la recherche d'un terrain et dans le développement de votre activité maraîchère en Gaume. **Pour plus d'informations Sebastien Quennery** – Chargé de mission Agrinew - **Tél.** : 0499/88 38 66 - **Email** : s.quennery@pndg.be

## Travaux

### Rue de Rachecourt et Rue de la Chapelle

La Région wallonne a prévu de rénover la voirie régionale N 800 entre Rachecourt et Musson en 2021. Le conseil a marqué son accord pour rénover également le tronçon communal Rue de Rachecourt entre le carrefour de la Chapelle et le rond-point.

Un trottoir sera créé le long de ces voiries. Celui-ci permettra le déplacement en sécurité des étudiants qui se rendent vers l'arrêt de bus et des nombreux promeneurs qui circulent entre Musson et Halanzy.

Le budget estimé est de 145.856 €.

### Route Mussy-Saint-Léger

La voirie se dégrade dangereusement dans un virage entre Mussy et Saint-Léger sur une cinquantaine de mètres.

Le coffre va être renouvelé ainsi que le revêtement en tarmac. Des bordures seront placées afin de soutenir la voirie.

Le coût des travaux est estimé à 46.722 €.

### Chemin du Haut des Perchiers et Rue du Champ du Chevalier

Les travaux de modernisation du Chemin du Haut des Perchiers et de la Rue du Champ du Chevalier (création d'une nouvelle voirie, création d'un réseau d'égouttage, renouvellement du réseau de distribution d'eau) sont terminés.

Coût des travaux : 478.740,64 €

- Intervention communale : 193.871,34 €

- Intervention SPGE : 154.285,30 €

- Subsidés P.I.C. 2017-2018 : 130.584,00 €



## Travaux

### Rue Firmin Dieudonné

Les travaux de renouvellement de la couche de roulement du revêtement de la voirie entre le passage à niveau et la frontière avec Gorcy sont terminés.

Coût des travaux : 72.028,98 €



### Distribution d'eau

Le nouveau réservoir du Plainsart est à présent opérationnel.

D'un coût de 1.548.146,40 €, il a été financé de la manière suivante :

- Commune de Musson 883.273,56 €
- Commune de Gorcy 41.850,00 €
- Agence de l'eau Rhin-Meuse 48.825,00 €
- Subsidés européens 574.197,84 €

D'une capacité de 600 m<sup>3</sup>, il est équipé d'une station de traitement pour le fer et le manganèse et d'un appareil de désinfection UV.



Couplé avec le nouveau puits creusé en 2015 dans la "Nappe du Luxembourg" à plus de 100 m de profondeur et relié à la conduite provenant de la commune de Gorcy, il permet de sécuriser l'alimentation en eau potable de qualité des villages de Musson et Baranzy pour de nombreuses années.

Il permet également d'alimenter les villages de Willancourt et Gennevaux en cas de nécessité.



## Sauvetage de batraciens

### Opération de sauvetage de batraciens à Willancourt et Gennevaux

#### Pourquoi ?

Certaines espèces de batraciens ont totalement disparu en Wallonie, et d'autres sont très affaiblies. Pour conserver une grande biodiversité, il est nécessaire de les protéger en les aidant à traverser les routes en toute sécurité, pour qu'elles puissent se reproduire dans les pièces d'eau, étangs, ...



#### Comment ?

A l'initiative de Grégory Hilger (Habitant de Willancourt), aidé par les précieux conseils de Natagora, une barrière de protection avec seaux de récolte a été mise en place à Willancourt et Gennevaux avec le soutien de la commune de Musson et de son service travaux. Ensuite, avec l'aide de bénévoles, les batraciens retrouvés dans les seaux ou le long de la barrière de protection sont transportés vers l'étang le plus proche. Chaque jour, matin et soir, la vérification des seaux est effectuée par Grégory et ses équipes de bénévoles. En 2020, le projet a pris une belle ampleur et le site de Gennevaux s'est ajouté à l'opération de sauvetage sous la responsabilité de Vanessa Deom et son équipe. Bravo pour leur implication !



Lors de cette seconde édition, en plus d'un second site de sauvetage, le Conseil Communal de Enfants (CCE) s'est investi dans l'opération en personnalisant les bâches de retenue avec des dessins et messages des enfants.

Merci à Amélie Perrin et Laurine Gonry pour l'encadrement de cette action.

#### Premiers résultats

En 2019 et 2020, près de 500 batraciens (grenouilles, crapauds, tritons) ont été sauvés chaque année ! Et ce n'est que le début, car au fil des années, les batraciens reviennent toujours au même endroit pour leur migration. Les conditions idéales sont lorsque les températures nocturnes seront au-dessus de 7°C.

#### Participation

Si vous êtes motivés à participer à ce beau projet citoyen, contactez Grégory Hilger au 0487 27 17 09 ou bien sur son compte Facebook, il vous donnera tous les renseignements nécessaires pour l'opération de sauvetage de la fin février 2021.

Bravo et merci à tous les bénévoles qui se sont déjà manifestés lors des 2 premières éditions et à très vite pour l'édition 2021 ! Si les conditions sanitaires le permettent bien évidemment ...



### Sports

#### Je marche pour ma forme : nouveauté 2021

Nous avons le plaisir de vous informer qu'en plus des marches organisées les vendredis matins, un nouveau groupe sera mis en place prochainement en soirée. Dès que les conditions sanitaires le permettront, Lorenzo sera heureux de vous accueillir un soir en semaine à 19h au départ d'un village de la commune ou d'une commune avoisinante pour une marche de 6 ou 7 km.

Tarif : 10€/ session de 10 marches pour les habitants de la commune de Musson – 15€/session pour les autres personnes.

Intéressé... faites-le nous savoir ! Nous vous tiendrons au courant rapidement du début de la session dès que les mesures sanitaires le permettront.

Renseignement auprès d'Elsa WAUTHIER au 063/675372 ou [centresportif@musson.be](mailto:centresportif@musson.be)



Photo prise avant la crise sanitaire

#### Nouveaux aménagements des extérieurs au Centre Sportif et Culturel de Musson

Les ouvriers communaux ont profité du lockdown pour améliorer les extérieurs du Centre Sportif et Culturel de Musson. Les premiers travaux concernaient le remplacement de l'ancienne haie en bordure de trottoir par une haie de photinias puis la pose d'un escalier donnant un accès direct entre le parking et la cafétéria. Un nouveau gazon sera également semé dès le printemps.



Ensuite, c'est la firme TVB de Bastogne qui est entrée en action pour le plus grand bonheur de nos petites têtes blondes en posant trois nouvelles balançoires et deux modules d'équilibre en complément de notre toboggan bleu et de notre grenouille à ressort...

Vivement les beaux jours pour découvrir et profiter de cette nouvelle plaine de jeux !

Un grand merci à notre service travaux ainsi qu'à la firme TVB pour l'excellent travail réalisé.

## Le coin des aînés

### Le Conseil Consultatif Communal des Aînés relaye quelques informations du service Bien Vieillir de la Province de Luxembourg. Retrouvez-en quelques-unes dans cet article.

La Province de Luxembourg met sur pied des projets innovants qui répondent aux besoins des citoyens du 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> âge. Elle promeut également les initiatives dont le but est d'améliorer les conditions de vie des aînés. Sous certaines conditions, elle propose plusieurs primes, aides et subventions dans des domaines aussi variés que le sport, l'économie, le social, l'environnement ou l'agriculture.



En 2020, au niveau communal, deux actions majeures ont été organisées et ont rencontré un beau succès :  
 - le 6 octobre, excursion des plus de 60 ans à Lessine, très appréciée par une quarantaine de participants;  
 - fin décembre, le CCCA a offert un plateau de gourmandises à 240 personnes âgées de plus de 80 ans. Que chacun soit remercié de la part qu'il a pris dans le bon déroulement de ces actions.

### Primes provinciales

#### - à l'adaptation du logement pour les personnes âgées de 65 ans et plus

Une prime de maximum 1.500 € est accordée, sous certaines conditions, pour effectuer des travaux dans son logement, que l'on soit propriétaire ou locataire, en vue de l'adapter à la perte d'autonomie d'une personne âgée (65 ans et plus).

#### - annuelle pour l'utilisation du téléphone par les personnes âgées ou handicapées isolées

Cette prime annuelle de 50 € est réservée, sous certaines conditions, soit aux personnes handicapées

soit aux personnes âgées d'au moins 70 ans.

#### - annuelle pour la location et l'utilisation d'un appareil de télévigilance

Les personnes handicapées ou âgées de 70 ans et plus répondant à certaines conditions et disposant d'un appareil de télévigilance relié à une centrale assurant un service permanent peuvent bénéficier d'une prime provinciale annuelle de 90 € (45 € si la demande est introduite après le 1er juillet).

La Province de Luxembourg octroie diverses subventions aux associations actives dans le domaine social - santé - économie sociale en vue de mener des actions de sensibilisation.

### Assurance volontariat :

La Province de Luxembourg offre, grâce à la Loterie Nationale et à l'Association des Provinces Wallonnes (APW), une assurance gratuite pour les volontaires oeuvrant dans les associations de tous les secteurs d'activités.

Chaque association peut bénéficier annuellement de 200 journées de couverture (un volontaire par jour = une journée).

Pour en savoir plus sur ce que la Province de Luxembourg met en place pour les aînés, de nombreuses informations utiles sont disponibles sur le site web <http://www.province.luxembourg.be>  
 Service Bien Vieillir - 1, Square Albert 1er à 6700 Arlon - Tél. : 063/212 883 - [sp.social@province.luxembourg.be](mailto:sp.social@province.luxembourg.be)



## La Locomobile

### Taxi social

l'air de rien  
je me  
déplace!



# Tél : 0800 25 115

## Collecte des déchets

### Musson : Dates des collectes 2021

#### Déchets ménagers (tous les lundis)

Excepté :

Collecte du lundi 05 avril avancée au samedi 03 avril

Collecte du lundi 24 mai avancée au samedi 22 mai

Collecte du lundi 01 novembre avancée au samedi 30 octobre

#### Papiers et cartons

##### Musson - Baranzuy

Le lundi 01 février

Le mardi 06 avril

Le lundi 07 juin

Le lundi 02 août

Le lundi 04 octobre

Le lundi 06 décembre

##### Gennevaux - Willancourt - Mussy-la-Ville - Signeux

Le lundi 08 février

Le lundi 12 avril

Le lundi 14 juin

Le lundi 09 août

Le lundi 11 octobre

Le lundi 13 décembre

#### Encombrants : sur inscription uniquement

- Collectes en mai et en novembre : les inscriptions

## Social

#### «La Donnerie - Seconde vie»

Ouvre tous les lundis de 15h à 17h30 (sauf contretemps) et est encadré par une équipe de bénévoles dynamiques.

- Accessible à l'ensemble des citoyens.
- Tout ce qui est mis à disposition est à emporter gratuitement.
- Ne prenez que ce qui vous convient.
- Les articles qui vous sont proposés ont été donnés, et il vous est demandé de ne pas les revendre.
- Pensez à vous munir de vos propres sacs.

#### Pour le respect des règles sanitaires

- 2 personnes par famille et 2 visiteurs dans le local.
- 30 minutes sur place.
- Port du masque, désinfection des mains et distanciation d'au moins 1M50.

**Le dépôt d'objets se fera uniquement sur rendez-vous au 0472/12 02 91**

se font uniquement aux périodes suivantes :

- du 19 au 27 mai 2021
- du 18 au 25 novembre 2021

- Téléphone : 063/23 19 87
- Les informations à communiquer sont vos coordonnées (nom - adresse complète - n° téléphone) ainsi que le type et une estimation du volume d'encombrants à collecter.

Si vous avez des objets encombrants encore en bon état, précisez-le lors de l'inscription, nous veillerons à leur donner une seconde vie grâce à nos partenaires du monde associatif.

#### Ramassage pour les personnes à mobilité réduite

Inscription auprès de **Madame Annelise HEYARD.**

- Téléphone au 063/38 08 58



**Nous acceptons :** Les vêtements adultes et enfants, les chaussures uniquement pour bébés et jeunes enfants, jouets, jeux de société, accessoires de nursery, services de vaisselle complets.

**Nous n'acceptons pas :** les chaussures adultes, les meubles, l'électroménager, les objets de décoration, la vaisselle dépareillée.

**Adresse :** 20, place de l'Abbé Goffinet - 6750 Musson à côté de la Repasserie.

#### A l'initiative du CPAS de MUSSON – Rue Jean Laurent 47 – 6750 MUSSON

L'objectif de la Donnerie est de lutter contre le gaspillage et la surconsommation, de pratiquer la solidarité et la simplicité, et de créer des liens.

La Donnerie a donc un objectif multiple : environnemental, économique et social.



## Boîtes à livres à Mussy-la-Ville

### Les avez-vous remarquées ?

Deux boîtes, que nous appelons Boîtes à Livres, ont été installées à votre disposition, par les élèves de l'école communale de Mussy-La-Ville devant l'entrée de l'école primaire et l'entrée du cimetière.

Les boîtes ont été peintes par les élèves et placées par les ouvriers communaux. D'autres devraient voir le jour prochainement à différents endroits de Mussy. Des élèves vérifient régulièrement le contenu des boîtes et leur bon fonctionnement.

Ce projet s'inscrit dans une approche globale de la lecture, mais également à l'ouverture à la culture

### Comment ça fonctionne ? Le principe est simple :

Si un livre vous tente, si vous avez envie de le lire, vous



pouvez le prendre, l'emporter, et le lire. Il n'y a pas d'obligation de le rendre. Quand vous le terminez, vous pouvez le garder, le donner ou le rapporter.

L'objectif est de partager, de faire circuler, de faire connaître des livres. Transmettre le plaisir du livre et le goût de la lecture. Valoriser les échanges libres. Favoriser la participation citoyenne des habitants et le partage.

De même, si vous avez des livres que vous ne souhaitez pas garder, vous pouvez les apporter et juste les déposer dans ces Boîtes à Livres.

Nous espérons que les livres circuleront parmi vous cette année et que nous partagerons avec vous notre plaisir de lire...

## Conseil communal des Enfants

### Réalisation de boules de graisse pour les oiseaux par les jeunes élus du Conseil communal des Enfants

Afin d'aider les oiseaux à passer cet hiver, les jeunes élus du Conseil communal des Enfants se sont réunis un samedi matin et ont façonné 201 boules de graisse. Celles-ci ont été déposées dans les villages de Musson et Mussy-la-Ville. Des activités "Nature" sont aussi programmées dans les autres villages de la commune cette année. Ouvrez l'œil, peut-être apercevrez-vous une de leurs boules en forme de pot de yaourt lors de vos balades !



Cette activité est en rapport direct avec le thème choisi cette année " La protection des espèces animales". Celui-ci a été retenu en fonction des mesures liées à l'épidémie de Covid 19 : activités principalement en extérieur...

Exemples d'activités prévues par le CCE en commune de Musson si les mesures sanitaires gouvernementales le permettent :

- fabrication d'hôtels à insectes et de nichoirs,
- animation à la Cussignière,
- atelier à la ferme du Bueau... "

Le CCE se réunit toutes les 3 semaines pour préparer ses actions

## Accueil temps libre

### Accueil temps libre et accueil extrascolaire

Souvent un amalgame est réalisé entre accueil temps libre et accueil extrascolaire.

La notion de temps libre est un concept très large, qui correspond à l'espace-temps qui est compris entre le milieu scolaire et le milieu familial.

L'accueil durant le temps libre :

- concerne les enfants de 2,5 à 12 ans (fréquentant l'enseignement fondamental)
- comprend les activités autonomes encadrées et les animations éducatives, culturelles et sportives
- Les périodes visées sont les suivantes :
  1. le temps avant et après l'école ;
  2. le mercredi après-midi ;
  3. le week-end ;
  4. les congés scolaires.

L'accueil extrascolaire est un concept plus restreint que l'accueil durant le temps libre. Il vise les temps avant et après l'école.

### Accueil extrascolaire

A Musson, l'accueil extrascolaire communal a été mis en place en septembre 2003. Il est ouvert aux enfants de 2 ½ ans à 12 ans domiciliés ou scolarisés dans la commune.

Il permet aux parents de concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale au mieux.

Au fil des années, les enfants sont devenus de plus en plus nombreux. Les endroits d'accueil se sont multipliés suivant les besoins.

En 2003, il y avait 6 accueillantes. Actuellement l'équipe est composée de 12 personnes.

Voici la proportion d'enfants inscrits dans chaque école et fréquentant les différents endroits d'accueil entre, septembre 2005 et juin 2019 :

	Septembre 2005	Jun 2009	Jun 2014	Jun 2019
Ecole communale Mussy	23/90 = 25%	39/96 = 40%	59/112 = 52%	55/108 = 50%
Ecole libre Mussy	8/25 = 30%	8/30 = 26%	3/19 = 16%	9/38 = 23%
Ecole des 2 rives Musson	56/163 = 34%	102/230 = 44%	121/268 = 45%	132/266 = 49%
Ecole libre Musson	27/178 = 15%	64/179 = 35%	83/163 = 51%	88/159 = 55%
Ecole libre Signeulx	24/50 = 48%	29/75 = 38%	40/74 = 54%	22/42 = 52%
Ecole spécialisée Musson		2	2	

### Les horaires :

L'accueil est accessible tous les matins de 7h15 à 8h15, les après-midis du lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 19h et le mercredi de 11h30 à 19h.



### Les endroits où l'accueil extrascolaire est organisé :

Cet accueil est organisé en cinq implantations différentes sur le territoire de la commune, trois à Musson, une à Mussy et une à Signeulx.

A **Musson**, les enfants des maternelles sont à la Buissonnière. Pour les enfants des primaires, un accueil est organisé à l'école de la Fédération Wallonie-Bruxelles et un autre à l'école libre. Chaque matin et chaque fin de journée (vers 17h30), tous ces enfants sont réunis à la Buissonnière. Pour les enfants de **Mussy-la-Ville**, qu'ils soient inscrits à l'école libre ou à l'école communale, l'accueil s'organise à l'école maternelle communale.

A **Signeulx**, un local est spécialement mis à la disposition de l'accueil dans l'école libre pour les enfants des maternelles et des primaires.

L'accueil du mercredi après-midi s'organise à l'école communale à Mussy-la-ville, à la petite Buissonnière à Musson (au rez-de-chaussée du Cpas) et à l'école des deux rives à Musson.

### Les modalités d'inscription :

Afin d'organiser au mieux l'accueil, il est demandé aux parents d'inscrire leurs enfants auprès de la coordinatrice à la commune ou auprès des accueillantes dans les différents endroits d'accueil. Le tarif est de 1,50 € par enfant et par heure.

## Accueil temps libre

Une caution de 25 € par enfant et 50 € par famille est demandée lors de l'inscription.



### La fréquentation :

La fréquentation hebdomadaire souhaitée est demandée aux parents. Ceux-ci remettent un planning à l'équipe de l'accueil extrascolaire (boîte aux lettres de l'accueil, mail à coordinatrice) au plus tard le dimanche soir pour la semaine qui suit.

Le numéro de téléphone durant les heures de bureau à la commune est le 063/38 08 49 et celui de la Buissonnière (accessible de 7h15 à 8h15, de 15h05 à 15h20 et de 16h à 18h30) est le suivant : 063/24 02 81.

### Personne de contact :

Durtka Isabelle, coordinatrice de l'accueil temps libre  
Place de l'Abbé Goffinet, 1

6750 Musson

Tél. : 063/38 08 49

Mail : [isabelle.durtka@musson.be](mailto:isabelle.durtka@musson.be)

### Les petits congés scolaires

Durant les petits congés scolaires, la commune et le centre sportif de Musson organisent différents stages et plaines.

La plaine « Vacances à la Buissonnière » accueille vos

enfants durant les congés d'automne (Toussaint), de détente (Carnaval) et de printemps (Pâques). Sans oublier le stage à la ferme et différents stages sportifs.



### Les activités sportives et culturelles

Tout au long de la semaine et durant les week-ends, les différents clubs sportifs proposent des entraînements. C'est également le cas pour Elsa Wauthier et ses cours hebdomadaires.



## Accueil temps libre

### Les activités de l'été

Durant tout l'été, la commune et le centre sportif de Musson organisent de nombreux stages et plaines. Il y a trois plaines : rigololand, nature et vacances à la Buissonnière. Il y a en plus des stages artistiques comme touch'à tout, objets détournés, créa'fils, des stages à la ferme, des stages de cuisine et tous les stages sportifs organisés au centre culturel et sportif à Musson comme vélo 2 roues et minisports, psychomotricité, 3 frissons, sports raquettes, 100 % énergie au grand air, football et multisports, le monde merveilleux du cirque, etc...

En 2020, 673 enfants ou jeunes ont participé aux activités proposées (882 en 2019), encadrés par 59 animateurs, guides nature, moniteurs, bénévoles, personnel de l'accueil extrascolaire et moniteurs des clubs sportifs.

## Prévention, sécurité



### BE-ALERT

C'est un système d'alerte qui permet aux autorités (Bourgmestre, Gouverneur ou Ministre de l'Intérieur) de diffuser un message à la population en situation d'urgence.

L'alerte est ciblée pour la population directement concernée par la situation d'urgence (riverains d'une rue, d'un quartier, ...).

C'est l'action de fournir à la population les recommandations urgentes dans les plus brefs délais afin que vous puissiez savoir quoi faire pour vous mettre rapidement en sécurité.

L'alerte et l'information à la population se fait via :

- les médias (sociaux),
- les services de secours déployés,
- réseau de sirènes,
- appel vocal,
- SMS,
- e-mail,

Vous recevez les recommandations utiles pour votre sécurité de manière rapide, les consignes à suivre, vous serez informés sur l'évolution et la fin de la situation d'urgence (ex : fermez les fenêtres, évacuation d'une rue, ...). Afin de recevoir cette alerte, vous devez vous inscrire à BE-ALERT via [www.be-alert.be](http://www.be-alert.be). Vous avez l'opportunité

### Petite annonce :

Pour l'été 2021, nous sommes à la recherche de deux étudiants en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année assistant social ou éducateur afin de venir renforcer les équipes d'animation des stages sportifs et artistiques ainsi que des plaines.

Une expérience avec les mouvements de jeunesse est un atout.

La période concernée va du 5 juillet au 27 août.

Personnes de contact :

Elsa Wauthier : [centresportif@musson.be](mailto:centresportif@musson.be)

Isabelle Durtka : [isabelle.durtka@musson.be](mailto:isabelle.durtka@musson.be)

de référencer plusieurs adresses liées à votre numéro de téléphone : résidence principale, résidence secondaire, adresse de l'employeur, ...

### Le Plan Interne d'Urgence (PIU)

Rédigé par le Conseiller en Prévention de l'entreprise, il est un outil « papier » de gestion d'un incident de quelque ampleur qu'il soit.

C'est une obligation légale qui incombe à toute entreprise qui emploie au moins 1 personne (cf. AR du 16/02/2005 NPU-1 et AR 28/03/2014 c/ prévention incendie sur les lieux de travail).

Le PIU contient toutes les données administratives et fonctionnelles de l'entreprise ainsi qu'une analyse des risques, une cartographie, des plans de l'entreprise, les moyens de prévention incendie mis en oeuvre pour limiter le risque et les dégâts d'un début d'incendie, des procédures, des scénarii et des fiches d'action. Le Pôle Soutien Opérationnel de la Zone de Secours peut vous aider dans la rédaction de votre PIU. De par leur expertise, ils vous conseilleront sur les éléments importants devant y figurer et comment.

**Vous souhaitez en savoir plus ? La Zone de Secours propose une séance d'information 1x/trimestre.**

**Vous souhaitez obtenir un modèle complété et explicatif ou le modèle à adapter à votre entreprise?**

**Prenez contact avec notre coordinatrice**

**Florence Gofflot au 063/38 08 52**

## Prévention, sécurité

### Que faire en cas d'incident sur le domaine public

(CF. articles 1382 à 1386 du Code Civil)

Vous venez de heurter du mobilier urbain (banc, poubelle, ...), d'endommager la voirie communale lors d'un chantier ou d'un accident, de percuter un abri pour voyageurs,...



#### Qui peut constater les dégâts?

La constatation des dégâts peut être faite par déclaration spontanée de l'auteur des dégâts, par constat de la Police à la suite d'un accident (procès-verbal, audition, ...) ou par constat effectué par l'un de nos agents (ouvriers, employés, ...).

#### Quelles seront les premières actions à prendre?

L'idéal est de rapidement contacter votre organisme assureur ainsi que le Conseiller en Prévention de la Commune afin de réaliser la déclaration d'accident (document à prévoir : constat réalisé sur place, photos, ...). A défaut d'assurance, vous devrez prendre en charge les frais de réparation.

#### Comment cela va-t-il se passer ensuite?

Un estimatif chiffré sera établi au regard des dégâts subis (estimatif, devis ou facture). Cet estimatif chiffré est transmis auprès de(s) organisme(s) assureur(s) pour accord sur les montants et dégâts.

Le montant des dégâts sera réclamé par notre organisme assureur soit via l'assurance du responsable soit au responsable directement.

Les réparations seront réalisées dès réception de l'accord sur les montants.

En cas de non-paiement, l'Autorité locale peut se retourner judiciairement contre le responsable des dégâts.

## EPN

### L'Espace Public Numérique de Musson

Une structure de proximité ouverte à tous et gratuite. Du matériel informatique et un accès internet à votre disposition.

Un animateur pour vous conseiller et vous accompagner dans vos différentes démarches :

- Apprendre à utiliser un ordinateur, une tablette, ...
- Apprendre à surfer sur internet.
- Aide à la recherche d'emploi (rédaction de CV, lettre de motivation, ...).
- Aide à l'utilisation des réseaux sociaux et nouveaux médias.

- Cours à distance, télétravail.
- Etc...



Et c'est où?

Place de l'Abbé Goffinet, 1 - 6750 à Musson

Votre EPN reste ouvert pendant la pandémie de Covid 19, mais **inscription obligatoire** auprès de Frank Vassaux

Email : [frank.vassaux@musson.be](mailto:frank.vassaux@musson.be)

Tél. : 063/38 48 02 (du lundi au vendredi de 9h à 16h)





## Renseignements pratiques concernant l'Administration communale

### Horaires d'ouverture des services

Place de l'Abbé Goffinet 1 à 6750 Musson

**Lundi** : de 9h à 12h et de 14h à 16h

**Mardi** : de 9h à 12h

**Mercredi** : de 9h à 12h et de 14h à 16h

**Jeudi** : 9h à 12h et de 14h à 16h

**vendredi** : de 9h à 12h

**Samedi** : de 9h à 11h (fermé temporairement pendant la crise sanitaire).

### Tous nos services fonctionnent avec prise de rendez-vous

**Etat civil - Population** : 063/ 38 08 40

ou 063/ 38 08 41 ou 063/ 38 08 42

**Direction générale** : 063/ 38 08 55

**Urbanisme/Environnement** : 063/ 38 08 56



**Finances** : 063/ 38 08 46

**Taxes / Eau** : 063/ 38 08 58

**Travaux** : 063/ 23 48 96 ou 0485/ 53 79 44

**Accueil extrascolaire / Jeunesse** : 063/ 38 08 49

**Centre sportif et culturel** : 063/ 67 53 72

**Cimetières / Arrêté de police** : 063/ 38 08 44

**Ecopasseur / Logement** : 063/ 38 08 59

**Cimetières** : 063/ 38 08 44

**Espace Public Numérique** : 063/ 38 48 02

**Prévention/ Sécurité** : 063/ 38 08 52

**ALE/Repasserie** : 063/ 38 08 57

**CPAS** : 063/24 02 82

N'hésitez pas à consulter régulièrement notre site internet [www.musson.be](http://www.musson.be) ainsi que nos publications sur la page Facebook « Commune de Musson ». Vos idées sont aussi les bienvenues.